

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE



Unité-Travail-Progrès

FEUILLE DE ROUTE DE LUTTE CONTRE LE MARIAGE D'ENFANTS ET LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES AU TCHAD

2019-2021



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE
LA SOLIDARITE NATIONALE



SYSTEME DES NATIONS UNIES



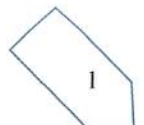
ORGANISATION des PREMIERES DAMES D'AFRIQUE CONTRE LE SIDA

Février 2019



SOMMAIRE

CONTEXTE	2
ETATS DES LIEUX	3
✦ <i>Mariage des enfants</i>	3
✦ <i>Mutilations génitales féminines</i>	4
LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE	5
• Objectifs	5
• Résultats attendus	6
PRINCIPALES ACTIONS	6
◇ <i>Axe 1 : La consolidation du cadre juridique, politique et institutionnel</i>	6
◇ <i>Axe 2 : Le développement d'une communication, d'une mobilisation sociale et d'un plaidoyer efficaces</i> ..	6
◇ <i>Axe 3 : L'amélioration de l'accès aux services et de la prise en charge des victimes/survivantes</i>	6
◇ <i>Axe 4 : Le renforcement des capacités des acteurs</i>	7
◇ <i>Axe 5 : L'acquisition d'infrastructures et d'équipements dédiés</i>	7
◇ <i>Axe 6 : L'amélioration du pilotage et de la gestion des activités</i>	7
MATRICE DES ACTIONS	1
Annexe : Répartition annuelle du budget estimatif	11



Le Tchad, à l'instar de plusieurs pays du monde, s'est engagé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) depuis 2015. Cette démarche qui vise l'atteinte de 17 objectifs d'ici à 2030 a fourni les orientations stratégiques qui ont été traduites librement dans les politiques nationales. L'objectif 5 des ODD a clairement postulé pour la promotion du genre afin de parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes. La 3^{ème} cible visée est d'éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. Le pays a par ailleurs ratifié plusieurs textes internationaux qui interdisent ces pratiques, notamment les Conventions relatives aux Droits de l'Enfant CDE et la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes CEDEF.

Au niveau régional, le cadre de l'Union Africaine consacre également une place importante dans la lutte contre ces fléaux à travers la *Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant* et la *Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples sur les Droits des Femmes en Afrique* ratifié par le Tchad. Elle a adopté en 2016 la *Position africaine commune sur mettre fin au mariage des enfants en Afrique*. Elle a ainsi récemment développé une stratégie décennale en matière de genre 2018-2027 qui implique une approche holistique de résolution de la problématique.

Sur le plan national, le Tchad a développé une démarche prospective, en adéquation avec ses engagements internationaux, afin d'atteindre ses propres objectifs d'ici à 2030 dénommée « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». La déclinaison de cette vision en plans quinquennaux a donné lieu à l'élaboration du Plan National de Développement (PND2017-2021) dans lequel la question du genre est clairement prise en compte. Il faut le souligner, le gouvernement a affiché la volonté politique au plus haut niveau pour la prise en compte de la dimension genre au Tchad. Le programme politique du chef de l'Etat est axé sur le monde rural, la femme et la jeunesse en est une illustration claire. Ce qui a été un catalyseur pour une meilleure mise en œuvre des politiques sectorielles qui intègrent la dimension genre et qui promeuvent la fin du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines. La Politique Nationale Genre (PNG) a été ainsi élaboré aussi bien qu'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG).

C'est dans cette dynamique que le pays a lancé une campagne nationale en 2015, assortie de la signature de l'ordonnance 06/PR/2015 interdisant le mariage d'enfants. Elle a été ratifiée plus tard par la loi 029/PR/2015 portant interdiction du mariage des enfants au Tchad. De plus, une feuille de route de lutte contre le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines a été élaborée et conjointement signée entre le Ministère en charge de la protection et promotion du genre et le système des Nations Unies en avril 2016.

En effet, plusieurs études ont permis de capter les déterminants socio-anthropologiques et le niveau de perception des populations afin d'identifier les causes profondes de ces phénomènes. La mise en œuvre de la feuille de route, avec l'appui des partenaires au développement (UNICEF, etc), a permis d'observer quelques progrès dans 3 régions pilotes (Mandoul, Tandjilé et Ouaddai). Aussi, plusieurs ONG sensibilisent également les populations rurales sur les dangers du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines. L'engagement de la société civile a pu être observé et sa contribution appréciée. Cependant, ces efforts restent insuffisants et le manque de synergie d'action a été déploré par plusieurs acteurs. Le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines continuent

malheureusement d'être une réalité désolante. Ils constituent de graves violations de droits humains et sont une forme de violences basées sur le genre. Ils engendrent de privations de liberté des femmes et sont source de déscolarisation des filles. Ils provoquent de grave problèmes de santé aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Ils sont source de paupérisation des femmes, les privent de leur autonomie économique et dégradent ainsi leur position dans la société.

Le Tchad et ses partenaires se retrouvent ainsi face à cette situation qui engage le sens de la responsabilité, du devoir, l'humanisme et le professionnalisme de tous. Le Tchad envisage ainsi se tourner résolument et définitivement vers la fin du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines.

ÉTATS DES LIEUX

🏡 *Mariage des enfants*

Le mariage des enfants est une question préoccupante à l'échelle mondiale tant la pratique est répandue et ses conséquences nombreuses. Les chiffres mis à jour par UNICEF (situation des enfants dans le monde 2016) sont très alarmants. En effet, 650 millions de femmes aujourd'hui ont été mariées avant 18 ans et si la tendance se poursuit (15 millions de cas chaque année), un milliard et demi de femmes auraient contracté un mariage avant leurs 18 ans d'ici à 2030. Les pays en développement sont particulièrement touchés par cette situation.

Au Tchad, le phénomène est endémique, 66,9% de filles sont mariées avant 18 ans selon les chiffres de EDS-MICS 2015. Le pays partage ainsi le haut du tableau avec le Niger 76% et la Centrafrique (68%). Ce sont surtout les filles qui sont concernées par le phénomène. L'âge varie mais se situe souvent autour de 13 ans c'est-à-dire dès la puberté. Les acteurs clés dans cette situation sont les parents ou les tuteurs. L'agencéité des parents investis de la puissance paternelle est très capitale dans la décision. Celle de la fille à marier est dans beaucoup de cas, très peu significative : « la fille est donnée en mariage » dans ce contexte.

Devant l'ampleur de cette situation, la communauté internationale a impulsé des actions de grande ampleur pour accompagner les Etats dans la lutte contre ce phénomène. L'Union Africaine s'est aussi engagée dans cette lutte en adoptant la « position africaine commune sur mettre fin au mariage des enfants en Afrique ». Le Tchad dont le leadership sur la question a été

salué par cette position de l'Union africaine a aussi entrepris des actions d'envergure sur la question en prenant l'ordonnance 006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants et a voté la loi 029/PR/2015 portant ratification de l'ordonnance sur l'interdiction du mariage des enfants signée et promulguée par le Président de la République du Tchad en juillet 2015.

Au Tchad, force est de constater que malgré cette volonté au plus haut niveau d'éradiquer ces fléaux, la pratique du mariage des enfants continue d'être une réalité désolante. Les raisons tiennent essentiellement aux conditions socio-économiques, aux interprétations de textes religieux, aux traditions, etc.

👉 *Mutilations génitales féminines*

Les mutilations génitales féminines sont des pratiques impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes à des fins non médicales. Au Tchad, l'Enquête démographique et de santé (EDS) a permis de recueillir pour la première fois des données sur les MGF pour l'ensemble du pays en 2004. Ainsi, il est apparu que **45%** de toute la population féminine a subi des mutilations génitales. La prévalence était plus élevée dans l'Est et le Sud du pays.

D'un point de vue socio-anthropologique, les taux de prévalence les plus élevés sont observés chez les Arabes (95%), les Hadjaraïs (94%), les Ouaddaïs (91%) et les Fitri-Bathas (86%). Les femmes de religion musulmane sont nettement plus concernées par la pratique (61%) par rapport aux femmes catholiques (31%), et aux femmes protestantes (16%).

La comparaison des taux de prévalence entre les différents groupes d'âge ne laisse apparaître aucune tendance à la baisse. Egalement, le milieu de résidence n'est pas déterminant selon que le milieu est urbain ou rural.

Par contre, il apparaît que la situation économique joue un rôle important, car 85% des femmes dans le groupe de 15% les plus pauvres sont excisées. De même, la fréquence de l'excision est nettement plus élevée chez les femmes qui n'ont jamais été scolarisées (50%) que chez les femmes qui ont suivi au moins le cycle primaire (31%). La forme la plus répandue est l'excision (type II selon l'OMS) impliquant l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres. L'infibulation (type III selon l'OMS) est plutôt rare au Tchad avec 2,4%. Le personnel médical participe à l'occurrence de 3% des cas. Cependant la tendance à la médicalisation semble malheureusement être en croissance car chez les enfants, cette participation est estimée à 6% des cas.

Les enquêtes récentes donnent de l'espoir quant à la lutte contre cette pratique. En effet, l'EDS-MICS de 2010 et de 2015 affichent respectivement une prévalence de **44% et 38%**. Les régions les plus concernées étaient le Mandoul, le Ouaddaï. Alors que dans le Mandoul le progrès est notable (6 points de réduction), le Ouaddaï affiche une tendance inquiétante (+3 point d'augmentation).

Si le cadre politique est propice à la lutte contre les mutilations génitales, le pays n'a pas encore ratifié le Protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique, un supplément à la Charte

africaine des droits de l'homme et des peuples qui se prononce explicitement contre les MGF et d'autres pratiques néfastes. Depuis 2002, une loi sur la santé reproductive incrimine toutes les formes de violence contre les femmes. Désormais, plusieurs autres textes ont été signés afin de renforcer le cadre de lutte contre les mutilations génitales féminines avec le concours de plusieurs acteurs dont le CONA/CI-AF qui œuvre depuis 1988 en faveur de l'abandon des mutilations génitales féminines. Une Déclaration impliquant plusieurs acteurs de lutte contre les MGF, promulguée solennellement en 1999, n'a toutefois produit que peu d'effets jusqu'à présent sauf dans le Mandoul où les résultats sont palpables.

LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route de lutte contre le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines est un document de planification des actions qui guide les interventions et la mobilisation sociale afin d'apporter une réponse multisectorielle aux deux fléaux.

La mise en œuvre de la feuille de route en 2016 a permis de rassembler les indicateurs et d'observer les principales tendances dans le cadre de l'évaluation de performance-pays en la matière.



Objectifs

L'objectif global de la feuille de route est de réduire considérablement la prévalence du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines dans le but de mettre fin à ces pratiques au Tchad à l'horizon 2030. Elle contribue ainsi à promouvoir les droits humains, la scolarisation des filles, la protection de l'enfance et la santé de la reproduction qui sont recherchées par la mise en œuvre des politiques publiques au Tchad. Plus spécifiquement, la feuille de route cherche à :

- Améliorer le cadre politico-juridique de mise en œuvre des actions
- Améliorer la communication et le système d'information
- Créer des infrastructures adéquates de prise en charge des cas
- Améliorer l'accès aux structures dédiées y compris dans un but préventif

Cohérence de la feuille de route avec les documents de stratégies

La feuille de route contribue directement à la réalisation de l'objectif 5 des ODD, notamment via la poursuite de la cible 5.3.

Elle contribue également à la réalisation des objectifs recherchés par l'Axe 2 et de l'Axe 4 du Plan national de Développement PND2017-2021

La feuille de route est en cohérence avec la Politique Nationale Genre PNG, notamment en adéquation avec l'orientation stratégique 5 et l'ensemble des priorités définies dans le document.

Elle contribue directement à la réalisation des objectifs de 6 axes stratégiques de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre SNVBG 2030.

- Renforcer la capacité des acteurs impliqués dans cette lutte
- Mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi-évaluation des activités



Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la feuille de route sont :

- ✚ Un cadre politico-juridique propice à l'élimination des phénomènes existe
- ✚ Les parties prenantes sont informées, comprennent la nécessité de changer de comportement et y participent activement
- ✚ L'accès aux services est amélioré et adapté aux besoins spécifiques
- ✚ Un personnel qualifié existe pour une prise en charge holistique des cas
- ✚ Les conditions matérielles de prise en charge existent et sont fonctionnelles
- ✚ Un cadre de pilotage et de suivi des activités existe et est efficace.

PRINCIPALES ACTIONS

Les principales actions sont regroupées en 6 axes :

✧ *Axe 1 : La consolidation du cadre juridique, politique et institutionnel*

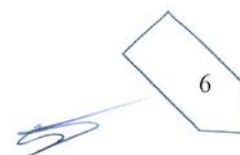
A travers cet axe, le gouvernement cherche à offrir un cadre propice à la mise en œuvre des actions en garantissant leur légalité et leur conformité vis-à-vis des engagements pris par le pays sur le plan national, régional et international. Il sera également question d'améliorer la structuration institutionnelle du cadre de mise en œuvre des actions de la feuille de route nationale.

✧ *Axe 2 : Le développement d'une communication, d'une mobilisation sociale et d'un plaidoyer efficaces*

L'un des goulot d'étranglement à la lutte contre les pratiques néfastes est le déficit d'information et le faible niveau de communication. Cet axe vise à développer une communication efficace afin de mobiliser dans une dynamique décisive tous les acteurs concernés par les phénomènes. Il ambitionne d'améliorer le système d'information afin d'affiner les interventions dans une approche holistique.

✧ *Axe 3 : L'amélioration de l'accès aux services et de la prise en charge des victimes/survivantes*

Les structures sanitaires et d'autres structures de prise en charge, bien qu'insuffisamment disponibles, existent mais leur accès reste faible. Le déficit d'information et les considérations socio-économiques expliquent en partie cet état de fait. L'accès des jeunes et des adolescents à ces structures est à promouvoir. Cet axe vise ainsi l'amélioration de l'accès des victimes/survivantes ou non aux services spécifiques, ceci dans une approche aussi bien préventive que face aux cas effectifs.



❖ *Axe 4 : Le renforcement des capacités des acteurs*

L'apport des acteurs est crucial pour la réussite de l'action feuille de route. Cet axe vise à répondre aux besoins spécifiques de formations et de mise à niveau des acteurs impliqués dans la lutte dans le but d'améliorer leurs interventions. Il est aussi question ici de renforcer les conditions d'intervention actuelles qui afficheraient des défaillances ou de graves insuffisances. Les acteurs sont appelés à intervenir dans une synergie d'action et une mutualisation des efforts.

❖ *Axe 5 : L'acquisition d'infrastructures et d'équipements dédiés*

La carence de structures de prise en charge est toujours un facteur d'affaiblissement de la politique de lutte contre les VBG en général. Cet axe vise la construction des nouveaux centres de prise en charge intégrée dans une approche holistique et en assurer les équipements et les matériels nécessaire à leur opérationnalisation. Il s'agira d'assurer d'une part une prise en charge sanitaire, psychosociale, juridique et judiciaire et d'autre part d'offrir un hébergement temporaire et l'apprentissage de petits métiers aux victimes/survivantes.

❖ *Axe 6 : L'amélioration du pilotage et de la gestion des activités*

L'approche de gestion axée sur les résultats prévue pour la mise en œuvre de la feuille de route nécessite un cadre de pilotage adéquat. Cet axe vise ainsi à améliorer la coordination des actions et à permettre un meilleur suivi des activités afin d'en garantir les résultats. Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place à cet effet. Ce cadre devra permettre des évaluations périodiques dans le but d'apporter les ajustements nécessaires à l'orientation des actions en cas de besoin.

[Signature]

[Signature]

7



MINISTRE DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



ORGANISATION DES PREMIERES DAMES D'AFRIQUE CONTRE LE SIDA



SYSTEME DES NATIONS UNIES

Feuille de route de lutte contre le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines au Tchad 2019-2021

Objectif stratégique : Contribuer à la promouvoir les droits humains, du genre, de la protection de l'enfance et de la santé de la reproduction

Articulation avec les ODD : Contribue à la réalisation de l'objectif 5 et vise la cible 5.3 des Objectifs de Développement Durable

Articulation avec le PND : Contribue à la réalisation de l'Axe 2 et de l'Axe 4 du Plan national de Développement

Articulation avec la PNG : Adéquation étroite avec l'orientation stratégique 5 et cohérence avec toutes les autres orientations stratégiques

Objectif opérationnel : Eliminer les pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines

Indicateurs : Prévalence du mariage d'enfants, Taux de MGF, Taux de mortalité néonatale, Taux de mortalité maternelle

Cible 1 : d'ici 2021, réduire de moitié la prévalence du mariage d'enfants au Tchad, **soit moins de 34%** (contre 67% en 2015)

Cible 2 : d'ici à 2021, réduire de moitié la pratique de MGF, **soit moins de 19%** (contre 38% en 2015)

Ref	Activités prioritaires	Indicateurs	Sources/ moyens de vérification	Période	Responsables	Coût Estimatif FCFA
-----	------------------------	-------------	---------------------------------	---------	--------------	---------------------

Axe 1 : Cadre juridique, politique et institutionnel						
A1.1	Ratifier le Protocole de Maputo, additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme	-Niveau d'avancement dans le processus de ratification	Journal Officiel de la République	2019	MFPFESN MAE MJ	10 500 000
A1.2	Adopter la politique de protection sociale	-Niveau d'étape dans le processus d'adoption	Rapport de l'atelier d'adoption	2019	MFPFESN MEPD	35 500 000
A1.3	Renforcer les mécanismes communautaires de prévention et de prise en charge (MC, MGF)	-Nbre de victimes prises en charge par la communauté	Rapports d'activité MFPFESN	2019	MFPFESN	10 450 000
A1.4	Adopter les projets de loi portant code de protection de l'enfant, code des personnes et de la Famille	-Taux de vote à l'Assemblée Nationale	Rapports de la session parlementaire d'adoption	2019	MFPFESN MJ	5 350 000
A1.5	Elaborer un plan d'actions de la Politique Nationale Genre	-l plan d'actions validé et opérationnel existe	Rapport de l'Atelier de validation du plan d'actions	2019	MFPFESN EU-UNFPA	45 200 000
A1.6	Renforcer le mécanisme national de coordination	-Nbre de réunions statutaires de coordination	Texte de réforme du mécanisme existant	2019	MFPFESN CNLCV8G	50 450 000

Axe 2 : Communication, mobilisation sociale et plaidoyer						
A2.1	Vulgariser les rapports d'études sur le mariage d'enfants et Mutilations Génitales Féminines/Excision au Tchad	-Nbre de rapports disséminés -Organisations touchées	Registre courrier	2019	MFPFESN	12 400 000
A2.2	Développer les outils de sensibilisation basés sur des	-Nbr d'outils spécifiques élaborés	Rapport d'activités du MFPFESN	2019	MFPFESN	70 500 000

	messages appropriés et adaptés au contexte							
A2.3	Collecter les données sur les mariages d'enfants et les Mutilations Génitales Féminines/Excision	-Données désagrégées répertoriées	Base de données disponible	2019-2021	MFPESN MSP, MJ ; MATSP	54 400 000		
A2.4	Intensifier les campagnes de communication pour l'abandon du mariage d'enfant et les MGF/Excision à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et autorités administratives, parents dans les communes ciblées	-Nbre de campagnes organisées -Nbre de leaders religieux, traditionnels touchés	Rapports des campagnes	2019-2021	MFPESN PTF DSC	330 700 000		
A2.5	Mener des séances d'éducation auprès des adolescents sur le mariage d'enfants et les MGF/Excision, à travers la promotion de l'éducation par les pairs	-Nbre de séances d'éducation -Nbre d'adolescents touchés	Rapports d'activités	2019-2021	MFPESN (DRAS) MEN	24 840 000		
A2.6	Vulgariser les lois et autres textes interdisant le mariage d'enfants, et les mutilations génitales féminines	-Nbre de personnes touchées -Nbre d'émissions/séances organisées	Rapports d'activités	2019-2021	MFPESN MC	37 800 000		
A2.7	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des adolescents sur le mariage d'enfants et les MGF/Excision	-Nbre de campagnes organisées -Nbre d'adolescents (es) touchés (es)	Rapports d'activités	2019-2021	MFPESN MSP DSC	9 000 000		
A2.8	Sensibiliser les acteurs sur les textes nationaux, internationaux relatifs aux droits de l'enfant, de la femme et sur le mariage d'enfants et les MGF	-Nbre de séances organisées -Nbre de personnes touchées -Nbre de textes distribués	Rapports d'activités	2019-2021	MFPESN DSC	45 500 000		
A2.9	Sensibiliser les populations des zones cibles sur l'importance de la scolarisation des filles et de leur maintien à l'école	-Nbre de séances organisées -Nbre de personnes touchées	Rapports d'activités	2019-2021	MFPESN MEN	27 150 000		
A2.10	Sensibiliser les élèves sur les conséquences du mariage d'enfants et des MGF à travers la mise en place des clubs scolaires contre les VBG	-Nbre de séances de sensibilisation organisées -Nbre d'élèves touchés (sexe et milieu)	Rapports de suivi des clubs scolaires	2019-2021	MFPESN MEN	13 650 000		

A2.11	Mettre en place des espaces d'échanges en faveur des parents sur la scolarisation et les conséquences du mariage d'enfants et des MGF/excision	-Nbre nombre et type d'écoles -Nbre d'espaces d'échange créés -Nbre de parents sensibilisés	-Rapports de suivi des espaces d'échanges en faveur des parents	2019-2021	MFPESN MEN	19 500 000			
A2.12	Produire les guides thématiques de débats et d'animation sur le mariage d'enfants, les MGF/Excision pour les réseaux et structures des jeunes (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), Maison de culture et de quartier, Jeunes Reporters Club, clubs scolaires)	-Nbre de guides produits -Nbre de guides distribués	-Rapports d'activités	2019	MFPESN MEN	17 500 000			
A2.13	Organiser au niveau des CLAC, des maisons de culture, des maisons de quartiers, de la maison de la Femme du Tchad, et au niveau des radios partenaires, des séries de débats sur le mariage d'enfants, les MGF/Excision	-Nbre de séances organisées -Nbre de structures ayant organisé des débats ; -Couverture spatiale des émissions	-Rapports de suivi des structures	2019-2021	MFPESN	23 250 000			
A2.14	Diffuser des kits de plaidoyer, des annonces publicitaires à la télévision, à la radio, des nouvelles plates-formes de médias et des revues pour une sensibilisation entre tous les secteurs et la société civile	-Nbre de kits distribués -Taux de couverture des médias impliqués -Nbre de plates-formes créées	Rapports d'activité	2019	MFPESN PTF Min.Com OSC	45 750 000			
A2.15	Mettre en place les systèmes de référence et des protocoles de partage d'information sur les cas	-Quantités d'informations partagées -Nbre de systèmes de référence mis en œuvre	Rapports de suivi	2019	MFPESN	10 900 000			
A2.16	Organiser des événements de mobilisation de haut niveau y compris des forums de discussion avec les médias, les OSC, les fondations et les secteurs privés ainsi que les organes politiques nationaux autour du mariage des	-Nbre d'événements nationaux/conférences organisés	Rapports d'activité	2019-2021	MFPESN MEN/MJ/MSP/MC/M JE/ OSC	106 500 000			

	petits métiers afin d'assurer leur autonomisation économique dans les centres de prise en charge intégrée	métier	de prise en charge intégrée	
Axe 4 : Renforcement des capacités des acteurs				
A4.1	Former les représentantes de la Coordination des Femmes de la Plateforme Interconfessionnelle	-Nbre de séances de formation organisées ; -Nbre des représentantes formées	Rapports de suivi de la coordination	MFPPESEN Plateforme confessionnelle 25 100 000
A4.2	Former les agents sociaux, sanitaire et de la justice sur la prise en charge des victimes des VBG/ Mutilations Génitales Féminines/Excision	-Nbre d'agents formés -Nbre de séances de formation organisées	Rapports d'activités	MFPPESEN 27 100 000
A4.3	Former les associations/groupeements villageois sur les causes et conséquences du mariage d'enfants, les MGF/excision et sur les droits et protection de l'enfant	-Nbr d'associations et groupeements formés -Nbr de participants	Rapports d'activités	MFPPESEN 85 300 000
A4.4	Former les chefs religieux et traditionnels sur les méfaits du mariage d'enfants, les Mutilations Génitales Féminines/Excision et sur les droits et protection de l'enfant	-Nbr de cantons/villages bénéficiaires -Nbr de personnes formées	Rapports d'activités	MFPPESEN 65 300 000
A4.5	Former les magistrats et les auxiliaires de justice sur les droits et protection de l'enfant, sur la prise en charge juridique et judiciaire des victimes des VBG	-Nbr de séances de formations organisées -Nbre de personnels formés par sexe	Rapports de formation	MFPPESEN MJ PTF 27 100 000
A4.6	Former les autorités administratives et militaires sur la protection et les droits de l'enfant	-Nbre de séances organisées -Nbre de personnes formées	Rapports de formation	MFPPESEN MI, MJ, MD PTF 27 100 000

A4.7	Former les travailleurs sociaux sur la prise en charge psychosociale des victimes de VBG, l'analyse genre, les pratiques d'accompagnement social	-Nbre de formations organisées -Nbre de personnes formées désagrégé par sexe et milieu géographique	Rapports d'activités Modules de formation Liste des personnes formées	2019-2020	MFPESN PTF	27 100 000
A4.8	Former les enseignants sur les droits de l'enfant, les causes et conséquences des mariages d'enfants et Mutilations Génitales Féminines/Excision,	-Nbre de formations organisées -Nbre d'enseignants formés	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN MEN PTF	77 100 000
A4.9	Former les adolescents sur les pratiques de vie courante et sur la santé de la reproduction	-Nbre de formations organisées -Nbre d'adolescents formés (par sexe et milieu géographique)	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN PTF	65 300 000
A4.10	Doter les centres de transit en matériels de fonctionnement	-Quantité des fournitures et matériels reçus par les centres de transit	Rapports de suivi des centres de transit	2019-2021	MFPESN PTF	94 500 000
A4.11	Former les journalistes sur les droits et protection de l'enfant	-Nbre de formations organisées -Nbre de journalistes formés (sexe et milieu géographique)	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN MC PTF	27 100 000
A4.12	Former les acteurs (membres de la coordination et comités régionaux) sur les techniques d'organisation des campagnes et thématiques	-Nbre de formations organisées -Taux de participation	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN PTF	27 100 000
A4.13	Former les acteurs intervenant dans la lutte contre le mariage d'enfants et les MGF en technique de plaidoyer et utilisation des kits	-Nbre de formations organisées -Taux de participation par types d'acteurs (sexe et milieu géographique)	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN PTF	27 100 000
A4.14	Former les acteurs intervenant dans la lutte contre le mariage d'enfants et les MGF en communication	-Nbre de formations organisées -Taux de participation par types	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN PTF	27 100 000

	interpersonnelle	d'acteurs				
A4.15	Former les acteurs (à préciser) en technique de collecte et gestion des données	-Nbre de formations organisées -Taux de participation par types d'acteurs	Rapports d'activités	2019-2020	MFPESN PTF	27 100 000
A4.16	Former les pairs éducateurs sur les causes et les conséquences du ME et des MGF	-Nbre de formations organisées -Nbre de pairs éducateurs formés	Rapports de suivi des pairs éducateurs	2019-2020	MFPESN PTF	65 300 000
A4.17	Doter les 3 centres de prise en charge intégrée en matériels de fonctionnement	Quantité et qualité des fournitures et matériels reçus par les centres	Rapport de suivi des centres de prise en charge intégrée	2020-2021	MFPESN PTF	139 200 000

Axe 5 : Infrastructures et équipements dédiés						
A5.1	Construire de 3 centres de prise en charge intégrée des victimes/survivantes de VBG dans 3 Provinces Pilotes (Lai, Koumra et Abéché)	-Niveau d'exécution des travaux de construction ; -Nombre de rapport d'exécution	-Rapports de suivi et d'évaluation -PV de réception de bâtiments	2019-2020	MFPESN PTF	1 146 500 000
A5.2	Doter les centres de prise en charge en équipements informatiques et bureautiques	-Quantité d'équipements informatiques et bureautiques reçus	-Rapports d'activités -Appel d'offre ; -Bordereaux de livraison	2020	MFPESN PTF	40 650 0000
A5.3	Doter les centres de prise en charge en équipements sanitaires et médicaux	-Quantité d'équipements sanitaires et médicaux reçus	-Rapports d'activités -Appel d'offre ; -Bordereaux de livraison	2020	MFPESN PTF	67 500 000
A5.4	Doter les centres de prise en charge en équipements de logement (lits matelas ...) et de cuisine (gazinières, casseroles ...)	-Quantité d'équipements de logement et de cuisine reçus	-Rapports d'activités -Appel d'offre ; -Bordereaux de livraison	2020	MFPESN PTF	10 672 125
A5.5	Doter les centres de prise en charge en moyens roulants (Véhicules de service, Ambulances, Motos)	-Nbre de moyens roulants reçus	Rapports d'activités	2020	MFPESN PTF	111 000 0000

A6.6	Doter les centres une source d'énergie d'alimentation et des forages d'eau potable	6 générateurs de 50 KVA ; 3 pompes à motricité humaine	-Appel d'offre ; les bordereaux de livraison ; les bons de commandes	2020	MFPESN PTF	37 800 000
-------------	--	--	--	------	---------------	------------

Axe 6 : Pilotage des activités

A6.1	Renforcer les mécanismes de coordination des actions de lutte contre les violences à l'endroit des enfants au niveau national, régional et communautaire	-Nbre d'actes organisant les mécanismes de coordination	-Rapports de suivi -Rapports de mission -Rapports d'activité	2019-2021	MFPESN PTF	17 400 000
A6.2	Elaborer (ou mettre à jour) la cartographie des acteurs de lutte contre les violences basées sur le genre	-Niveau d'élaboration de la cartographie	-Rapports de suivi -Rapports de mission de collecte de données	2019-2021	MFPESN PTF	26 000 000
A6.3	Mettre en place une base de données sur le mariage d'enfants et les Mutilations Génitales Féminines/Excision	-Niveau de mise en place de la base de données	-Rapports de suivi	2019	MFPESN	21 000 000
A6.4	Renforcer les recherches actions sur les structures sociales, dépositaires des pouvoirs traditionnels et sur les problèmes de rapports genre.	-Nbr d'études et de recherches spécifiques menées	-Rapports d'études et de recherches	2019-2021	MFPESN PTF	95 900 000
A6.5	Elaborer une stratégie de communication efficace pour la lutte contre le ME et les MGF	-Niveau d'élaboration de la stratégie de communication	-Rapports de suivi -Rapports de mise en œuvre	2019	MFPESN PTF	16 000 000
A6.6	Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la feuille de route	-Niveau de mise en place du dispositif	-Rapports d'activité Rapports de suivi-évaluation	2019-2021	MFPESN PTF	57 600 000
A6.7	Actualiser la cartographie des acteurs de lutte contre	-Niveau d'actualisation de la	Rapports de suivi	2019-2021	MFPESN	26 000 000

	les pratiques néfastes dans d'autres régions	cartographie	Rapports d'enquête	PTF
A6.8	Développer un plan de formation adaptée par types d'acteurs	-Nbre de plan de formation produits par acteur	Rapports d'activités Plan de formation Rapports de formation	MFPESN PTF

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de la feuille de route pour la période 2019-2021 est ainsi estimé à Quatre Milliards Huit Cent Soixante Huit Millions Sept Cent Douze Mille Cent Vingt Cinq Francs CFA (4 868 712 125 FCFA) soit environ Neuf Millions Sept Cent Trente Sept Mille Quatre Cent Vingt Quatre Dollars (9 737 424 USD).

La Ministre de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale



Dr. DJALAL ARDJOUN KHALIL

Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies



STEPHEN TULL

Annexe : Répartition annuelle du budget estimatif

RECAPITULATIF DES COÛTS PAR AXES D'INTERVENTION

AXES	ANNEES			TOTAL AXES	Pourcentage %
	2019	2020	2021		
AXE 1	94 250 000	42 900 000	20 300 000	157 450 000	3%
AXE 2	379 613 333	338 813 333	338 813 333	1 057 240 000	22%
AXE 3	267 166 667	417 916 667	417 916 667	1 103 000 000	23%
AXE 4	502 316 667	233 316 667	125 366 667	861 000 000	18%
AXE 5	573 250 000	707 061 063	133811062,5	1 414 122 125	29%
AXE 6	135 966 667	82 966 667	56 966 667	275 900 000	6%
TOTAL AN	1 952 563 333	1 822 974 396	1 093 174 396	4 868 712 125	100%